

Vélizy-Villacoublay, le 22 décembre 2023
17:45

Communiqué de presse

Eiffage et MAF2 alignent leurs accords de gouvernance

Eiffage et MAF2 ont décidé d'aligner et de simplifier la gouvernance de leurs filiales communes.

Ces modifications de gouvernance à effet au 31 décembre 2023 se font sans évolution capitalistique ni flux financiers et comportent 3 volets :

1. Absorption d'Eiffarie par Financière Eiffarie ;
2. Jumelage des titres d'Adelac avec ceux de Financière Eiffarie et application de la même gouvernance à ces deux sociétés ;
3. Prise de contrôle d'Adelac par Eiffage, avec comme conséquence la consolidation par intégration globale de cette dernière dans les comptes du Groupe (précédemment mise en équivalence).

Adelac, société concessionnaire de l'autoroute A41 jusqu'en 2060, est détenue à 52 % par Eiffage - directement ou indirectement - comme Financière Eiffarie.

Adelac a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 61 millions d'euros pour un EBITDA de 50 millions d'euros, un résultat opérationnel courant de 36 millions d'euros et un résultat net de 12 millions d'euros. Elle avait au 30 juin 2023 une dette financière nette sans recours de 657 millions d'euros.